



N°002
deuxième trimestre 2023

Bulletin

Du Ministère des Affaires Economiques



Son Excellence le Président de la République à la trente-deuxième session ordinaire du sommet de la ligue arabe à Djeddah:

Nous espérons que le Sommet du Développement de Nouakchott sera une étape privilégiée dans la marche de l'action arabe commune

sommaire

Bulletin

Du Ministère des Affaires Economiques

Directeur de publication

Ahmed Mohamedou

Conseiller chargé de la Communication
et des Relations publiques

Comité de lecture

Dr. Yeslem Hamdane
Chargé de Mission

Dr. N'Guenor codioro Haroune
Chargé de Mission

Azeddine Daddah
Chargé de Mission

Dr. El Moustapha Sidi Mohamed
Conseiller Economique

Dr. Mohamedou M'Baba
Conseiller chargé des Réformes

Contact

00 222 45 25 14 77

E-mail

ouldmodou@economie.gov.mr

B.P 238

Avenue Nelson Mandela
Nouakchott - Mauritanie

www.economie.gov.mr

Son Excellence le Président de la République à la trente-deuxième session ordinaire du sommet de la ligue arabe à Djeddah :

« Nous espérons que le Sommet du Développement de Nouakchott sera une étape privilégiée dans la marche de l'action arabe commune »

page 3



Examen de politique d'attractivité des IDE_s et promotion du secteur privé national en Mauritanie

page 7

Graphique : Evolution du score de *Doing Business* pour la Mauritanie



Source : Banque Mondiale, *Doing Business* 2020.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années, la faiblesse de l'environnement des affaires continue de pénaliser l'investissement privé et une panoplie des réformes mérite d'être engagée.

Deuxième Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2021-2025 : Un portefeuille des projets ambitieux d'une valeur de 496 milliards MRU

page 11





Son Excellence le Président de la République à la trente-deuxième session ordinaire du sommet de la ligue arabe à Djeddah :

« Nous espérons que le Sommet du Développement de Nouakchott sera une étape privilégiée dans la marche de l'action arabe commune »

Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh EL Ghazouani a affirmé que l'action arabe commune ne se renforce qu'à la mesure de la force des partenariats économiques tissés entre les pays arabes. Par conséquent, nous devons renforcer nos échanges économiques intra-arabes en vue de la création d'un marché arabe commun qui instaure un développement durable et globale dans notre espace arabe. De ce point de vue, découle la plus haute importance que notre pays attache à la convocation de la cinquième session du Sommet arabe pour le développement économique et sociale à Nouakchott au début du mois de novembre prochain, qui nous, l'espérons, sera une étape privilégiée de la marche de l'action arabe commune.

La déclaration de Son Excellence le Président de la République est intervenue dans un discours qu'il a prononcé lors de la séance d'ouverture de la trente-deuxième session ordinaire du sommet arabe, tenue vendredi 19 mai 2023, à Djeddah, en Arabie saoudite. Le sommet a été couronné par un certain nombre de décisions importantes dont la « Déclaration de Djeddah » qui souligne la nécessité de soutenir la pérennité des chaînes d'approvisionnement en

produits alimentaires de base pour les pays arabes.

Force est de souligner que le dossier économique figurait en tête de l'ordre du jour du sommet en présence des chefs et dirigeants arabes a pour objet de faire progresser la coopération économique arabe, dans un contexte marqué par des crises économiques qui affectent plusieurs pays du monde, y compris les pays arabes, en raison de la poursuite de la guerre russo-ukrainienne et des défis qu'elle a imposés à la région. Selon le Secrétaire Général de la Ligue des États arabes, l'un des éléments les plus importants qui ont été inclus dans le dossier économique et social qui a été soumis aux dirigeants arabes et qui a été discuté au niveau des comités techniques au cours de la période récente certains accords et stratégies.

Au premier plan de ces accords : la Stratégie Arabe du Tourisme et la Stratégie Arabe des Technologies de la Communication et de l'Information (l'agenda Numérique Arabe) et de la Déclaration de la deuxième décennie des États arabes pour les droits des personnes en situation de handicap cette déclaration a été lancée par le secrétaire général de la ligue arabe pour assurer une vie décente aux personnes en situation de handicap. Étant donné que la

catégorie des personnes en situation de handicap est l'une des catégories les plus touchées par les pandémies, les crises économiques, les catastrophes climatiques. Ainsi, que beaucoup d'entre eux souffrent de pauvreté multidimensionnelle.

A cela s'ajoute à l'activation des accords de transport déjà conclus, car le transport est un des principaux secteurs d'intégration économique arabe. Malgré cela, il constitue toujours un obstacle à l'augmentation du commerce intra-arabe.

Dans la déclaration de Djeddah, sanctionnant la trente-deuxième session ordinaire du sommet de la ligue arabe, les dirigeants des États arabes ont insisté sur la nécessité de renforcer l'action arabe commune fondée sur les principes, les valeurs, les intérêts communs et le destin commun, et la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la coopération pour préserver la stabilité et la sécurité.

Ils ont appelé aussi à la protection de la souveraineté des États et la cohésion de leurs institutions, à la préservation de leurs acquis, à faire progresser l'action arabe et tirer parti des ressources humaines et naturelles pour relever les défis de la nouvelle ère afin de servir les objectifs et les aspirations pour un avenir prometteur.



Les marchés publics

Les marchés publics, levier stratégique de développement économique en perpétuel réaménagement

Mohamed Ould TEGHRE
Directeur Général de l'Évaluation, du Suivi et des Réformes au MAEPS

La Mauritanie s'étend sur une superficie de 1 030 000 km² avec une population inégalement répartie. L'utilisation fonctionnelle de cet espace immense est marquée par une insuffisance d'infrastructures de base dans certaines zones, engendrés principalement par une sédentarisation anarchique qui disperse les efforts de développement et accentue la demande d'accès aux services de base. Une telle situation présuppose une politique de développement à grande échelle pour répondre aux exigences d'un monde en mutation rapide et engagé sur la voie d'un développement durable que la communauté internationale s'est fixée comme objectif à l'horizon 2030, en particulier les Objectifs de Développement Durable (ODDs) 8 et 16 au regard de la forte corrélation entre les marchés publics, la croissance économique, les infrastructures de base et la justice. Dans ce cadre, la commande publique apparaît comme levier stratégique de développement économique et social.

Dans un contexte où le processus de mise en place des infrastructures de base en tant que principal champ d'application des marchés publics est encore inachevé, il devient nécessaire d'assouplir les procédures de passation de marchés pour réduire les délais de consultation et d'exécution tout en respectant les impératifs de qualité et de durabilité. Dans ce cadre, l'Etat est appelé à adopter une réglementation adéquate visant à accompagner les mutations rapides en utilisant les marchés publics comme levier essentiel au service du développement du pays. Pour ce faire, il devient nécessaire d'asseoir

les règles d'une gouvernance proactive reflétant le niveau d'évolution du pays tout en évitant les écueils et capitalisant les atouts et les bonnes expériences. Cette orientation doit observer une cohérence avec la stratégie de développement du pays (SCAPP) qui prévoit un levier strictement dédié au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ce souci de transparence apparaît clairement dans les résultats à mi-parcours du Programme TAA-HOUDATY du Président de la République Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh Ghazouany qui jette les bases d'une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence grâce à la consolidation du cadre de gouvernance économique et financière, à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la promotion du secteur privé et à la mobilisation des ressources pour le financement des projets d'investissement. A ce titre, le renforcement du cadre légal des marchés publics traduit une volonté politique forte et clairement affirmée visant à assainir ce champ à la fois complexe et terreau potentiel d'intermédiations douteuses, en l'absence d'une législation dissuasive rigoureuse. Pour garantir plus de transparence dans la gouvernance de la commande publique, le pays dispose d'une législation séparant les fonctions d'attribution, de contrôle et de régulation des marchés publics.

Après plus d'une décennie de mise en place du Code des marchés publics (Loi N°2010-044 du 22 juillet 2010), force est de constater la persistance d'un dysfonctionnement et d'une lourdeur des procédures.

La commande publique ne participe pas suffisamment à l'émergence d'entreprises performantes, notamment parmi les petites et moyennes entreprises (PME). D'où la nécessité de mettre en place des actions spécifiques pour faciliter et encourager un meilleur accès des PME aux Marchés publics .

A cet effet, le Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPS) a piloté en 2021, le processus d'élaboration et d'adoption de la loi n°2021.024 du 29 décembre 2021, abrogeant et remplaçant la loi N° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics et ses décrets d'application notamment le décret N°2017-126 du 02 novembre 2017 abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de ladite loi. Cette nouvelle loi qui traduit la volonté des pouvoirs publics de respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures vise à assouplir les règles et procédures de passation des marchés et à impulser l'absorption des financements et par ricochet le rythme d'exécution des projets.

Les principales simplifications apportées par la loi précitée (du 29 décembre 2021) portent, entre autres, sur (i) l'allègement du contrôle à priori des marchés publics, (ii) l'introduction de l'encadrement des recours, (iii) la clarification des conditions dans lesquelles la procédure de l'entente directe (gré à gré) est autorisée, (iv) le raccourcissement des délais et (v) la promotion des Petites et Moyennes Entreprises en

leur facilitant l'accès aux marchés publics.

Cette loi a été aussitôt suivie de son décret d'application (Décret N°2022-83/PM en date du 8 juin 2022). Deux autres décrets entrant dans le même cadre ont été adoptés: le décret N° 2022-84/PM/ du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics et le décret N° 2022-85/PM/ du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics. Par ailleurs et à titre complémentaire, l'adoption de la loi n° 2017-006 du 06 février 2017, modifiée par la loi n° 2021-006 du 19 février 2021, relative au Partenariat Public Privé (PPP) qui définit les procédures de passation, d'exécution et de contrôle des contrats de PPP en Mauritanie a conforté le dispositif juridique national régissant ce mode alternatif de financement. Une sim-

plification des procédures relatives à ce type de partenariat aura un impact positif sur son plein essor et sur la diversification des secteurs qu'il couvre.

Récemment et afin d'introduire plus de souplesse et d'efficacité en termes de procédures, le Conseil des Ministres a adopté le 02 février 2023 à Rosso (Trarza) un décret portant modification de certaines dispositions du décret no 2022-083 du 08/06/2022 portant application de la loi no 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des marchés publics. Ce décret vise à introduire des améliorations de certaines dispositions relatives à l'entente directe avec une entité publique pour l'exécution de marchés de prestations. Afin d'assouplir les procédures et d'accélérer le rythme d'exécution des marchés publics, l'arrêté n° 000224/PM a été adopté le 22 février 2023 par le Gouvernement. Cet arrêté fixe les seuils de passation

et de contrôle des marchés publics ainsi que l'approbation des marchés publics en application des dispositions de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021. Pour plus d'efficacité, de rapidité et de traçabilité, une dématérialisation des procédures des marchés publics est nécessaire.

Toutes ces améliorations du cadre législatif et réglementaire des marchés publics augurent d'une intensification des résultats escomptés du code des investissements qui constitue désormais un cadre incitatif transparent pour l'investissement privé national et étranger, garantissant un traitement équitable et une protection renforcée de tous les investisseurs.

Enfin, il est permis d'affirmer au regard de ce qui précède que les marchés publics constituent un champ en perpétuel réaménagement en vue d'accompagner en permanence les exigences d'un monde en mutations complexes et rapides.

Le gouvernement adopte un Projet de décret portant approbation d'une convention d'établissement pour la mise en œuvre d'un important projet de développement intégré dans la wilaya du Trarza

M.le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, M. Ousmane Mamoudou Kane, a révélé lors du point de presse hebdomadaire pour commenter les résultats du Conseil des Ministres du 17 mai 2023, qu'il avait exposé un projet de décret portant approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société AL DHAFRA pour l'Investissement en Agriculture et Industrie SARL. pour mettre en œuvre un important projet de développement intégré, qui combine agriculture, élevage et agro-industrie.

Ce projet, dont le coût global s'élève à 500.000.000 MRU, a pour principaux objectifs d'aménager et exploiter 2.000 hectares de terres agricoles dans la wilaya du Trarza, destinés à la culture de céréales, de fruits et légumes ainsi que des cultures fourragères, et de créer 100

emplois directs et 1000 emplois indirects.

Dans ses réponses aux questions de la presse, Monsieur M.le Ministre a expliqué que le projet, objet de cet accord, aura un impact sur le pays en général et pour la région du Trarza en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, et de la balance des paiements.

Par ailleurs, M.le Ministre a déclaré que la réunion du conseil des ministres, a été aussi l'occasion pour lui de faire le point auprès du conseil de la situation des agréments accordés au fil du temps, afin de voir ce qui en a été fait sur le terrain.

Ainsi, M.le Ministre a souligné qu'à ce jour, quelques 230 agréments ont été octroyés, pour un investissement total de 14 milliards de MRU, incluant la création de 21 600 emplois.

D'après M.le Ministre, la revue à

posteriori de l'usage fait des investissements, a montré que 7,8% de ces agréments ont été octroyés à des sociétés que le ministère n'a pas pu localiser physiquement sur le terrain et 20% de ces agréments à des entreprises qui ont fermé. Le reste des agréments, soit 72%, a été donné à des investisseurs qui remplissent les conditions de leurs contrats signés avec l'État mauritanien.

S'agissant des sanctions, M.le Ministre a révélé que des mesures sont prises pour faire face à ceux qui ne remplissent pas les conditions établies dans leurs contrats, à commencer par le retrait de leur certificat d'investissement.

Il a précisé que dans un premier temps, trois cas qui ont été jugés relativement frauduleux. Ces cas ont été soumis à la douane afin qu'elle fasse ce que prévoit la loi dans ces circonstances.



M.le Ministre des Affaires Economiques passe en revue les grandes lignes du Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

M.le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, M. Ousmane Mamoudou Kane, a passé en revue les grandes lignes du Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption au cours de son commentaire, suite au Conseil des Ministres du 27 avril 2023.

En effet, commentant la communication relative à la stratégie nationale de la lutte contre la corruption révisée, M.le Ministre des affaires économiques a indiqué que notre pays disposait d'une stratégie depuis 2010, sauf que depuis son investiture le président de la République a fait de la lutte contre la corruption une priorité.

Ayant fait le bilan de la mise en œuvre de la stratégie de 2010, de ses points forts, ses faiblesses, avec les réalisations et les acquis, il a été jugé nécessaire de faire une révision de la stratégie.

La présente communication passe en revue les grands changements survenus dans le pays ces dernières années dans le domaine de la lutte contre la corruption. Elle dresse également les enjeux liés à son exécution, tout comme le plan d'action de 110 activités dont la mise en œuvre coutera environ 1 milliard MRU sur la période de 2023-2030.

M.le Ministre a précisé que l'intérêt stratégique de ladite stratégie, c'est

qu'elle identifie les secteurs foyers de la corruption et les fonctions qui sont sujettes à la corruption au sein de ces foyers.

L'autre aspect de la stratégie, c'est qu'elle intègre la communication comme volet indispensable dans la sensibilisation des citoyens sur les méfaits et les actes législatifs et réglementaire en matière de corruption.

Dans le cadre de cette communication, il est prévu la célébration d'une journée dédiée à la diffusion du contenu de cette stratégie. Une journée qui sera supervisée par le Président de la République et au cours de laquelle sera décerné un trophée à la personne ou à l'institution jugée la plus performante en matière de lutte contre la corruption dans notre pays.

En réponse à une question sur les garanties de la nouvelle stratégie, M.le Ministre a affirmé que la mise en œuvre de la stratégie sera assurée à travers la création d'une structure qui veillera sur sa mise en œuvre effective. Il a souligné que cette stratégie constitue un engagement fort de la part du gouvernement afin de mettre fin à ce phénomène.

Au sujet d'une question qui prétend que la création par l'APIM d'un grand nombre d'entreprise participe à la corruption, M.le Ministre a fait remarquer que la création en soi d'entreprises n'est pas source de corruption ; par contre elle participe à la croissance de l'économie natio-

nale et à la création d'emplois.

L'enjeu, poursuit M.le Ministre se situe au niveau de l'usage par ces entreprises de leur statut légal pour participer à la corruption à travers les marchés publics.

Concernant une question liée aux secteurs considérés comme des repères de corruption, M.le Ministre a indiqué que les responsables de la stratégie analyseront toutes les informations disponibles sur ce qui peut être qualifié d'acte préjudiciable en relation avec les transactions économiques. Bien sûr, cela ne signifie pas d'ignorer le reste des secteurs, mais plutôt de se concentrer fortement sur ceux qui ont été identifiés comme étant des foyers de corruption.

S'agissant de la journée qui sera consacrée au lancement de cette nouvelle stratégie, M.le Ministre a indiqué qu'aucune date précise n'a été fixée, mais qu'une date proche de celle fixée par les Nations unies pour lutter contre la corruption pourrait être envisagée.

Enfin, concernant l'organisation de cette journée de sensibilisation, M.le Ministre a expliqué que le gouvernement s'appuie fortement sur les médias. Le patronage du Président de la République de cette journée, donnera sans aucun doute un nouvel élan et une attention particulière aux efforts des pouvoirs publics pour lutter contre la corruption en vue de renforcer les principes de bonne gouvernance.

Examen de politique d'attractivité des IDE, et promotion du secteur privé national en Mauritanie

Rédigé par : El Moustapha Sidi Mohamed Responsable de l'Unité de Recherche sur le Climat des Affaires et Stratégies des Entreprises (UR-CASE) à l'ISCAE

Au cours des dernières années, le volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) à destination des pays en développement (PED) s'est accru de manière considérable. Désormais, les gouvernements des PED inscrivent les IDE au cœur de leurs stratégies de développement, et ce, pour plusieurs raisons : l'impact positif éventuel sur la croissance économique, l'apport des ressources financières, la création d'emplois, le transfert de technologie, d'expertise managériale et les effets d'entraînement qu'ils exercent sur les pratiques et le contenu local des entreprises nationales.

Dans ce contexte, la Mauritanie s'efforce de développer une véritable politique nationale de promotion des investissements privés, nationaux et étrangers. A l'instar d'autres PED, elle essaye, à travers des mesures incitatives et des réformes structurelles et institutionnelles, de créer un environnement plus propice aux investissements privés nationaux et étrangers, nécessaires au financement des projets structurants.

Cette réflexion a pour ambition d'identifier les facteurs qui déterminent les IDE et d'examiner la politique de l'attractivité des IDE et de promotion de l'investissement privé, national et étranger en Mauritanie.

I. Facteurs incitatifs d'attraction des IDE

Plusieurs éléments sont d'une importance capitale dans la formulation d'une politique nationale multidimensionnelle d'attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le contexte économique

et institutionnel mauritanien. Présentés dans cette réflexion, ces facteurs s'articulent autour des principaux volets suivants :

1. Améliorer le climat des affaires

Dans sa conception large, le climat des affaires d'un pays inclut le contexte macroéconomique et institutionnel, les infrastructures, les ressources humaines, et d'une façon générale les facteurs les plus importants qui influent sur la compétitivité.

Ce climat couvre un large spectre de domaines tels que les réglementations, les infrastructures, les coûts des facteurs de production, la productivité etc. Il est apprécié et évalué sur la base d'une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, mesurables pour faciliter la comparabilité.

La Mauritanie est dotée d'un potentiel économique non négligeable et on constate depuis ces dernières années une tendance soutenue à la mise en place de stratégies sectorielles et des réformes visant le développement du secteur privé.

L'amélioration du cadre réglementaire s'avère essentielle pour qu'une stratégie d'attraction des IDE soit efficace. La présente analyse suggère que les principales tâches de cette composante soient liées à l'amélioration de la compétitivité globale. En vue d'améliorer sa compétitivité, la Mauritanie doit adopter différentes mesures et parmi celles-ci la réforme de la fiscalité des entreprises. Elle devra concevoir un régime fiscal efficace et attractif. Il est nécessaire également de réviser régulièrement le cadre institutionnel afin de suivre les mutations de l'environnement tant national et qu'international. De

plus, le système d'information économique devrait être renforcé afin de doter les investisseurs des informations statistiques fiables et à jour.

2. Développer les infrastructures de base

Les infrastructures de base : l'électricité, l'eau, transports, télécommunications, les infrastructures scientifiques et technologiques, sanitaires et environnementales ainsi que les infrastructures éducatives, jouent un rôle déterminant en matière de coûts des facteurs de production et donc dans la compétitivité et l'attractivité d'un pays.

En Mauritanie, le développement de l'investissement privé, national ou étranger, est pénalisé par la faiblesse des infrastructures. Les infrastructures de soutien de la croissance restent, pour le moment, à un niveau de développement assez embryonnaires. Le niveau de la qualité des infrastructures en Mauritanie mérite une amélioration de grande envergure, malgré les efforts déployés ces dernières années. Dans le domaine des transports par exemple, des actions ont été engagées afin de renforcer ses services. Il y a lieu de signaler que l'extension des réseaux routiers et la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires sont l'un des facteurs essentiels afin de permettre aux entreprises de bénéficier des services adéquats permettant de réduire les coûts des facteurs de production et par conséquent l'amélioration de leur compétitivité.

3. Renforcer le développement du capital humain



Les expériences internationales montrent que le capital humain est très important pour attirer et bénéficier des IDE. Or, le niveau de qualification de la main d'œuvre en Mauritanie est insuffisant. Toutefois, c'est l'inadéquation des compétences qui constitue le problème majeur en matière d'emploi, de productivité et donc de compétitivité et d'attractivité. Au-delà de l'aspect quantitatif, le volet qualitatif de la main d'œuvre constitue un élément fondamental dans l'attractivité des investissements étrangers à haute valeur ajoutée. Le capital humain est un élément indispensable que doit offrir un pays pour attirer et promouvoir efficacement l'investissement. En effet, il est de plus en plus admis que la ressource humaine devient la ressource stratégique ou plutôt celle autour de laquelle s'ordonnent toutes les autres ressources de l'entreprise ou du projet.

En somme, le capital humain constitue un levier moteur pour accroître l'attractivité des IDE.

4. Saisir les potentialités sectorielles

La Mauritanie possède des avantages comparatifs qu'elle devra mettre en valeur dans sa stratégie d'attraction des IDE et de promotion du secteur privé. Ces différents avantages comparatifs doivent être exploités par le pays pour attirer des investisseurs dans les secteurs clés de l'économie : (agriculture, élevage, pêches, mines, tourisme, services...).

En Mauritanie, le secteur rural (agriculture, élevage et pêche artisanale), par son potentiel important, a toujours été l'une des sources de croissance de l'économie nationale. Il a été considéré comme stratégique et un pilier de l'économie nationale.

La vision du développement du secteur primaire ambitionne d'exploiter les potentialités d'investissements dans l'industrie de la transformation de certains produits (produits agricoles, laits, viande rouge, cuirs, peaux et poisson...). Ces investissements devraient apporter un nouveau savoir-faire au pays et ainsi accroître

la productivité, augmenter la valeur ajoutée et diversifier les exportations des produits.

Le pays bénéficie d'un environnement géologique recelant un fort potentiel minier et un marché énergétique en plein essor notamment l'hydrogène vert qui joue un rôle crucial dans la transition énergétique. Le sous-secteur des mines, dispose d'énormes potentialités dans le domaine extractif (Fer, Or, Cuivre, Uranium, Phosphates, Gaz, Pétrole...). Trois Société minières opèrent en Mauritanie : SNIM, MCM et Tasiast. Les principaux investisseurs dans le secteur des hydrocarbures sont : BP, Kosmos energy, Total, Tullow Oil...

Dans le domaine du tourisme, compte tenu des contraintes majeures qui caractérisent ce secteur et qui limitent son apport au développement économique et social du pays, son développement exige la mise en place d'une série de mesures visant :

- La promotion et la valorisation du potentiel touristique national ;
- La diversification de l'offre touristique ;
- L'implication du secteur privé étranger.

Notre pays constitue un point de jonction entre le monde arabe et l'Afrique subsaharienne. Il est bien connu pour offrir un paysage unique à l'intersection du désert et

de l'océan. Il se distingue par la diversité et le charme de ses paysages. Son désert offre de grandes opportunités pour les sports d'aventure et la chasse. Les paysages montagneux, les plages claires, les parcs naturels ainsi que les vallées et les oasis que l'on trouve dans diverses parties du pays, sont de grandes sources d'attraction pour les touristes. La diversité culturelle du pays, mêlant authentiques valeurs et traditions arabo-africaines originelles est aussi l'un des atouts du tourisme en Mauritanie.

Le secteur des services est celui qui contribue le plus à la croissance de l'économie mauritanienne. Il représente environ le tiers du PIB non pétrolier. En particulier, les Nouvelles Technologie de l'Information et la Communication (NTIC), tout spécialement la téléphonie mobile, connaissent un essor remarquable et ont le plus bénéficié de l'entrée d'IDE. Dans le domaine des services financiers, les réformes macroéconomiques structurelles mises en œuvre depuis les années 1990 ont réduit le rôle de l'Etat dans l'économie et accru l'activité du secteur privé. À partir de 2006 le système bancaire a bénéficié de l'arrivée de nouvelles banques étrangères. Le secteur bancaire mauritanien est constitué de 18 banques dont cinq à capitaux privés majoritairement étrangers (BCM (2022), Rapport Annuel 2021).

Graphique : Evolution du score de *Doing Business* pour la Mauritanie



Source : Banque Mondiale, *Doing Business* 2020.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années, la faiblesse de l'environnement des affaires continue de pénaliser l'investissement privé et une panoplie des réformes mérite d'être engagée.

II. Etat de lieux du climat des affaires en Mauritanie

Le climat des affaires fait ainsi référence à l'environnement du « business » dans un pays donné. La perception du climat des affaires par l'investisseur conditionne ses décisions d'investir ou pas. Sur le plan opérationnel, le climat des affaires se conçoit comme l'environnement politique, économique et institutionnel, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux investissements.

La Mauritanie a engagé, au cours des dernières années, des réformes visant à renforcer le développement du secteur privé, comme catalyseur d'investissements. C'est dans ce cadre que les codes d'investissements et des marchés publics ont été révisés. Les structures administratives dédiées à la promotion du secteur privé ont été redynamisées et renforcées. Ce qui a permis de simplifier, de faciliter et de réduire les procédures de création d'entreprises.

En 2020, la Mauritanie a été classée à la 152^{ème} place sur 190 pays, dans le classement des Rapports Doing Business (DB), contre 176^{ème} sur 189 pays en 2015. Durant cette période, les progrès réalisés concernent la facilitation de la création d'entreprises, l'obtention de prêts, et l'amélioration de l'exécution des contrats, et de la protection des investisseurs. Les problèmes les plus contraignants

concernent le paiement des taxes et impôts, le raccordement à l'électricité, le règlement de l'insolvabilité et le commerce transfrontalier.

Le score de cet indicateur a également évolué passant de 44,74 à 51,1 points entre 2016 et 2020 (dernière année de publication du DB) : graphique ci-dessous), ce qui reflète d'une manière générale l'élan réformateur entrepris par la Mauritanie au cours des dernières années.

III. Dispositif de promotion du secteur privé

Les pouvoirs publics s'attèlent à mettre en place un dispositif pour que le secteur privé joue pleinement son rôle de moteur de l'économie. Dans ce cadre, durant la période récente (2019-2022), plusieurs chantiers ont été mis en œuvre, pour atteindre l'objectif de promotion du climat des affaires et le développement du secteur privé (national et étranger), parmi lesquels on peut citer essentiellement :

- La création en 2020 du Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie (CSIM), présidé par le Président de la République et ;
- La création en décembre 2020 de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM).

La concurrence accrue à l'échelle internationale pour promouvoir les investissements nationaux et attirer des IDE et le potentiel de développement économique qui leur est associé ont poussé la plupart des pays à

se doter d'une agence de promotion des investissements (API). A l'heure actuelle, la majorité des pays en développement, y compris en Afrique, ont mis en place une API. La volonté de la Mauritanie d'attirer davantage des IDE et de faire de l'investissement privé national un levier de la croissance économique a amené le gouvernement à créer en décembre 2020 une agence dénommée « Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) ».

Environ deux ans après sa création, l'APIM a enregistré des résultats significatifs dans divers domaines ciblés, notamment au niveau de l'amélioration du climat d'investissement, du développement du flux d'investissements vers le marché national (à une moyenne qui a atteint des dizaines de milliards MRU par an) et de la création de PME.

Au cours de l'année écoulée 2022, 49 certificats d'investissements ont été accordés contre 37 certificats accordés au cours de l'année 2021, tandis que la valeur financière des investissements déclarés s'est élevée à 31 milliards MRU en 2022, contre 13,4 milliards MRU au cours de l'année 2021.

Dans le domaine de l'emploi, les investissements qui ont été lancés au cours de l'année 2022 prévoient la création de plus de 13 000 emplois directs et indirects, contre 12 000 emplois directs et indirects qui ont été fournis au cours de l'année 2021.

Bilan APIM 2021-2022

	2021	2022
Nombre de certificats d'investissements	37	49
Investissements déclarés (en milliards MRU)	13.4	31
Emplois prévus (Directs et indirects)	12 000	13 000

Source : APIM (2023).



Actuellement en Mauritanie, il n'existe aucune disposition ni dans le Code de Commerce, ni dans le Code des Investissements de 2012, qui donne une définition formelle du concept de PME_s. Toutefois, un régime spécial est prévu dans le Code des Investissements (Articles 16 et 17), qui prévoit des facilités économiques avec des critères d'éligibilité (5-20 millions MRU et au moins 10 emplois directs) et des avantages et incitations fiscales (paiement 3,5% droit fiscal à l'importation par exemple). Dans d'autres pays (Tunisie, Maroc, Sénégal, France par exemple), la PME_s est clairement définie généralement par des critères qualitatifs (omnipotence du propriétaire dirigeant) et quantitatifs (tels que le capital investi, le nombre d'employés, etc).

La création des PME_s et leur développement butent sur la présence massive d'entreprises informelles dans les secteurs économiques, d'une part, et la captation des services et des appuis offerts aux entreprises par les grosses firmes privées ou publiques, d'autre part.

IV. Eléments d'une stratégie d'attraction des IDE_s et de développement du secteur privé

La littérature existante sur les déterminants des IDE_s converge vers la conclusion que le choix de l'investissement à l'étranger résulte de l'interaction entre les aspects industriels, les caractéristiques propres aux pays et les politiques menées par les pays.

Malgré l'importance croissante prise par les IDE_s dans les économies, il n'existe aucun cadre théorique unifié permettant de comprendre les déterminants des IDE_s. Si la taille, le dynamisme du marché local, les ressources naturelles disponibles et/ou potentielles et la position géographique constituent des conditions de base dans ce choix, il existe d'autres facteurs qui commandent la décision finale d'implantation. Il s'agit des fondamentaux macroéconomiques, de l'environnement des affaires, du degré d'intégration à l'économie mondiale, de la qualité de la main d'œuvre, de l'approfondissement du système financier, du niveau de développement des infrastructures de base et des télécommunications ainsi que la stabilité socio-politique et la bonne gouvernance.

Les orientations suivantes guideront l'action en matière de développement du secteur privé (SCAPP 2) :

- * Amélioration du climat des affaires et promotion des relations équilibrées et confiantes avec les partenaires dans le secteur, y compris la révision du code des investissements ;
- * Formation et qualification des ressources humaines pour répondre aux besoins du marché de travail en créant des passerelles entre la formation et le secteur privé ;
- * Développement de la culture entrepreneuriale, de la performance et de la compétitivité du secteur privé pour tirer profit de nouvelles opportunités d'exportation des

produits mauritaniens, à travers le développement des filières porteuses et des chaînes de valeurs au niveau des secteurs productifs ;

- * Développement de technopoles capables de répondre aux besoins du secteur privé en termes d'infrastructures et d'équipement tout en améliorant le climat des affaires ;
- * Conception d'une fiscalité incitative pour le développement du secteur privé ;
- * Promotion du Partenariat Public-Privé et de la contribution du secteur privé au financement de l'économie ;
- * Actualisation et opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé ;
- * Encouragement d'une formalisation plus grande de l'économie mauritanienne ;
- * Nécessité de reformer le cadre judiciaire afin de le rendre sécurisant pour les investisseurs. En effet, les insuffisances de l'appareil judiciaire ont pour effet pervers d'anesthésier le dynamisme des investisseurs qui rechignent à prendre des risques. Cette situation entraîne une perte de confiance de la part des investisseurs étrangers.

Les contraintes et faiblesses, qui entravent la compétitivité et l'attractivité du pays, requièrent de la part des décideurs d'impulser des dynamiques locales et partenariales pour en juguler les effets négatifs et de favoriser l'émergence d'un secteur privé véritablement productif et répondant aux exigences de la compétitivité

M.le Ministre des Affaires Economiques a reçu une mission de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

M.le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, M. Ousmane Mamoudou Kane, a reçu, le 04 avril 2023 Mme Sonia ESSOB-MADJE Chef du Département des Finances Innovantes et des Marchés de Capitaux de la Commis-

sion Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

Au cours de la réunion, ils ont passé en revue diverses questions d'intérêt commun entre notre pays et les Nations Unies ainsi que les moyens de les améliorer, notamment en ce qui concerne l'aspect économique.

Deuxième Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2021-2025:

Un portefeuille des projets ambitieux d'une valeur de 496 milliards MRU



Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) étant arrivés à échéance en 2015, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) constitue pour la Mauritanie, une nouvelle vision de développement au-delà de 2015 lui permettant d'accélérer ses mutations socio-économiques et d'offrir de meilleures conditions de vie à sa population.

Force est de souligner que notre pays a décidé d'adopter une nouvelle vision de développement. Cette stratégie, dénommée SCAPP, constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme après la mise en œuvre de CSLP et des OMD. La Mauritanie a opté pour une SCAPP pour la période 2016-2030, qui constitue le cadre consensuel de coordination des interventions publiques. La SCAPP tient compte de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable (ODD) promus par les Nations-Unies ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Elle

est mise en œuvre à travers trois plans d'action quinquennaux : 2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030.

Dans ce cadre, la Mauritanie a lancé dès avril 2013, un processus de consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015. Mené suivant une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs, ce processus a permis un débat inclusif sur les actions à mener en faveur du développement au-delà de 2015, ce qui a permis la mise en place de la SCAPP 2016-2030. Cette dernière est régie par la Loi d'orientation n°2018-021, du 12 Juin 2018, relative à la SCAPP et par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019 portant sur sa formulation, son pilotage et son suivi-évaluation. Cette loi a érigé la SCAPP en cadre de référence pour les interventions de développement conduites par le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Publiée en 2017, approuvée par le Conseil des ministres en janvier 2018, par le parlement en avril 2018 ainsi que par l'ensemble de ses partenaires techniques la SCAPP,

constitue le document de référence des interventions de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé et de la participation citoyenne, à moyen terme. L'ambition de l'Etat Mauritanien est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Pour ce faire, il s'agira de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique, et de recentrer les priorités dans la perspective de garantir durablement la stabilité économique, politique et sociale. La réalisation de cette ambition repose sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue.

Objectifs et les points saillants du 2ème plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP

L'élaboration du deuxième plan d'action a suivi le schéma de pilotage de la SCAPP, régit par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019, en faisant intervenir notamment les Comités de Développement Sectoriels

(CDS), les Comités Techniques de Coordination (CTC), le Comité Élargi de Concertation (CEC), le Comité Interministériel de Pilotage (CIP) et en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Il a été tenu compte, dans son contenu, des « Engagements » de Son Excellence Monsieur le Président de la République, notamment le Programme Prioritaire Élargi du Président (ProPEP), lancé en septembre 2020, ainsi que les engagements internationaux de la Mauritanie (Objectifs de Développement Durable 2030, Agenda 2063 de l'Union Africaine, Engagements de Nairobi sur la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), Engagements « Nutrition For Growth » (N4G) 2021, Engagements Filets Sociaux de Sécurité (FSS) 2021, conventions spécifiques ...). Ce plan d'action a aussi intégré les stratégies sectorielles et régionales en cours sans aucune exclusion tout en tenant compte des problématiques transversales liées au genre et à l'environnement.

Du point de vue macro-économique et sous l'hypothèse de conjonctures nationale et internationale « normales » conjuguées à une mise en œuvre relativement accélérée du second plan d'action de la SCAPP, il est projeté que le taux annuel moyen de croissance de l'économie mauritanienne se situerait autour de 5.8% sur la période 2022-2025.

Au niveau social, l'analyse de la situation de la population mauritanienne en termes de développement humain, de promotion des droits notamment l'égalité des genres, de protection des populations les plus vulnérables et d'accès aux services sociaux de base, démontre que le développement de la Mauritanie nécessite des réformes importantes pour faire du capital humain un pilier fondamental pour l'atteinte des objectifs de développement durable du pays.

Sur le plan environnemental, la Mauritanie est confrontée à des enjeux multidimensionnels liés à la désertification, à la pollution, à la préservation de la biodiversité dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles et au changement climatique et de ses effets prévisibles.

Le second plan d'action de la SCAPP 2021-2025 s'appuie sur les

trois leviers stratégiques prévus par la loi d'orientation de cette stratégie. Chacun des leviers est décliné en chantiers couvrant plusieurs interventions (projets, programmes ou réformes) :

La promotion d'une croissance forte, durable et inclusive (Levier stratégique 1)

sera atteinte à travers la promotion d'une croissance diversifiée des secteurs productifs et des services, la protection de l'environnement et la maîtrise des risques des catastrophes naturelles ainsi que le renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique (énergie, infrastructures de transport, hydraulique, transition numérique).

Il s'agit d'exploiter durablement les potentialités sectorielles existantes à travers une plus grande intégration des chaînes de valeur économiques, le renforcement de la valeur ajoutée créée localement et la promotion des exportations. Dans ce sens, l'enjeu du secteur agricole, qui dispose de marges de manœuvres importantes, est de mettre à profit le grand potentiel des terres agricoles et le potentiel hydrique pour la diversification et l'intensification des cultures. Dans ce cadre, le programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM) ambitionne de développer des industries de transformation des produits agricoles afin d'accroître la valeur ajoutée et d'augmenter le niveau de substitution aux importations. En ce qui concerne l'élevage, l'enjeu consiste à capitaliser le potentiel d'acquis dont dispose le pays afin d'en faire un vecteur de croissance accélérée et diversifiée au service de la lutte contre la pauvreté. Le projet de valorisation des ressources agropastorales (AWKAR) par exemple vise à valoriser le potentiel pastoral mauritanien qui est estimé à 32 millions d'hectares. D'autres interventions du chantier de diversification économique concentrent leurs efforts autour des secteurs de la pêche dont les potentialités de valorisation des produits sont conséquentes, des industries extractives notamment avec la mise en exploitation du champ gazier Grande-Tortue/Ahmeyim (GTA), des industries manufacturières créatrices d'emploi, de l'artisanat à forte dimension culturelle,

du commerce ou encore du tourisme. En matière d'infrastructures de soutien à la croissance économique qui sont généralement considérées comme un prérequis pour la création de richesse nationale mais aussi un élément capital dans le cadre du renforcement de l'accès des populations aux services de base, il a été retenu de garantir la disponibilité des services énergétiques, notamment à travers des énergies propres à un coût abordable, la mise en œuvre de projets structurants tels que le projet d'autoroute reliant Nouakchott et Boutilimit, le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, en particulier à travers le projet d'adduction d'eau de Kiffa à partir de Gouraye et, finalement, la promotion de l'innovation, de la transformation numérique ainsi que le développement des services électroniques.

Le développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base (Levier stratégique 2)

La Mauritanie ambitionne de réaliser une croissance forte et inclusive pour répondre aux aspirations des populations à un mieux-être. À ce titre, la mise en place des conditions favorables à un développement humain durable constitue une des pierres angulaires de la SCAPP. Cela passera par le relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture ainsi que le renforcement de la résilience des couches les plus vulnérables.

Dans ce sens, l'objectif principal est de mettre en place un système éducatif mauritanien de qualité et accessible à tous, le déficit en salles de classes étant supérieur à 6000, en agissant notamment sur la mise en adéquation formation/emploi. Cet accès au système éducatif doit par ailleurs être généralisé à l'ensemble du territoire et des populations et notamment aux filles.

Par ailleurs, le développement humain nécessite une intervention centrée sur les services de santé qui connaissent des déficits à plusieurs niveaux dans le pays. L'objectif est désormais de renforcer l'accessibilité des soins et leur généralisation à l'ensemble de la population, de lutter

contre les maladies transmissibles et non transmissibles, d'améliorer les conditions de santé maternelle, néonatale, juvénile et infanto-juvénile ainsi que de consolider les capacités de la Mauritanie en termes de réponses aux éventuelles crises sanitaires, telles que la pandémie de la Covid-19.

S'agissant de la promotion de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables, les efforts seront concentrés autour de la promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous afin de réduire le taux de chômage. Parmi les projets de ce chantier figure l'appui à l'employabilité des jeunes vulnérables en Mauritanie, la protection sociale pour renforcer la résilience aux risques sociaux des couches les plus vulnérables. En effet, la vulnérabilité de certains segments de la population justifie la mise en place de filets sociaux et de mécanismes permettant d'accroître leurs capacités à faire face aux chocs. Les dispositifs de protection sociale visent à renforcer la capacité de résilience des ménages et à les soustraire de la précarité.

Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (Lever stratégique 3) :

Ces dimensions seront renforcées et améliorées sur les plans politique, des moyens des forces de défense et de sécurité, de la construction durable de la paix et de la cohésion sociale, de la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, de la gestion des migrations et des réfugiés, de l'aménagement du territoire, de la décentralisation et de l'état civil. Parmi les projets structurants de ce chantier de gouvernance figure, à titre indicatif, le projet MOUDOUN qui vise à appuyer la décentralisation et le développement des villes.

Par ailleurs, le renforcement du cadre de gouvernance passe, également, par la consolidation de l'Etat de droit, la disponibilité d'un système judiciaire indépendant et performant ainsi que le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique à travers notamment le développement des organisations de la société civile et des médias.

Enfin, il s'agira également dans le cadre de ce troisième levier de mettre

en œuvre les projets devant permettre l'amélioration de la performance du système de planification du pays, le renforcement du système statistique et d'aide à la décision, la capture du dividende démographique, la lutte contre la corruption, l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé et de l'investissement, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la promotion d'un secteur financier stable et inclusif, et finalement la transformation de l'administration et l'amélioration de la performance de ses ressources humaines. C'est dans ce cadre que le Projet d'Appui à la Gouvernance et à la Gestion des Investissements (PA2GI) s'inscrit comme étant un des projets importants relevant de ce chantier.

Coûts et modalités de financement du plan

Le second plan d'action de la SCAPP, propose un portefeuille de 109 programmes homogènes structurants, formés de 282 projets pour un budget estimatif d'environ 496 Milliards de MRU. A ces projets et programmes publics s'ajoute un portefeuille de 14 projets de Partenariats Publics Privés (PPP) actifs en cours de lancement par les Autorités Contractantes et le MAEPSP.

En termes de répartition du financement des projets du PA2 -SCAPP, il est estimé une contribution à hauteur de 61% de la part du public, contre 39% pour le privé. Le gap de financement des projets publics est estimé à 36,5%, selon le cadrage effectué sur la base du Programme d'Investissements Publics (PIP). Si l'on y ajoute le besoin de financement du portefeuille de projets PPP, le gap de financement de l'ensemble du plan d'action représente 61,2%.

En terme absolu, le gap de financement du PA2 -SCAPP serait de 40 milliards de MRU en 2023, s'inscrirait en baisse à 35 milliards de MRU en 2024 et se limiterait à 20 milliards de MRU en 2025.

La stratégie de financement du PA2 SCAPP et son bon déploiement est un point d'attention essentiel à prendre en compte. Ainsi une table ronde (ou un groupe consultatif) des partenaires au développement de la Mauritanie devrait être organisée pour assurer la mobilisation du gap de financement. De même, les struc-

tures et les processus de mobilisation des projets PPP seront renforcés.

Pour garantir une mise en œuvre de ce plan d'action, différentes réformes majeures seront conduites dont celle relative au code des marchés publics (loi n° 2021-024 et ses décrets d'application 2022-083, 084 et 085), celle relative au suivi de l'exécution des projets et celle portant sur les autorités contractantes.

Conditions de succès, risques et mesures de mitigation

La réussite de la mise en œuvre du second plan d'actions de la SCAPP dépendra tout d'abord de :

- L'appropriation de cette stratégie par les décideurs nationaux : l'évaluation du premier plan d'action de la SCAPP a révélé un fort déficit d'appropriation de cette stratégie par les hauts responsables de l'État. Aucune politique de ce niveau ne peut réussir sans l'implication et l'engagement et la conjugaison des efforts des hauts responsables du pays ;

- La désignation d'administrateurs des projets de haut niveau pour accomplir leurs missions avec compétence, rigueur et efficacité ;

- L'engagement des réformes nécessaires pour améliorer le climat des affaires en Mauritanie. L'amélioration du climat des affaires dans le pays est une condition préalable à l'intervention massive du secteur privé tant national qu'étranger pour mettre en valeur l'immense potentiel des secteurs productifs du pays ;

- L'aptitude à anticiper et à maîtriser plusieurs risques identifiés dont la mobilisation du financement, la maîtrise des coûts et des délais, l'adhésion et la mobilisation des acteurs, ou encore les facteurs exogènes qui peuvent être de différentes natures telles que la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques sur le reste du monde, les aléas climatiques, la conjoncture internationale, les facteurs géopolitiques et la stabilité sous-régionale.

Tels sont les objectifs, le cadrage, le financement et les conditions de succès de la mise en œuvre du deuxième plan d'action de la SCAPP.

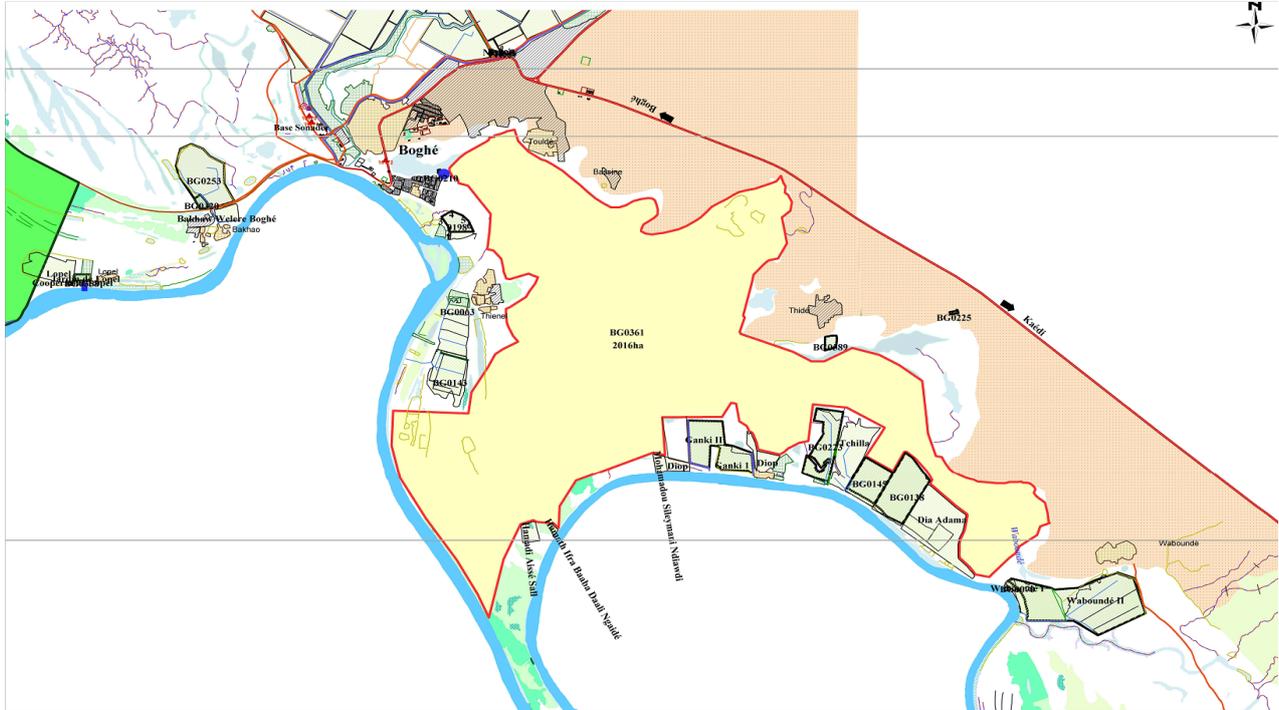
La politique actuelle du gouvernement en matière de valorisation du patrimoine foncier

WILAYA: BRAKNA

MOUGHATAA: BOGHE

COMMUNE: BOGHE

Plan de situation de 2016ha du BG0361 (Coopérative Haltaninabé)



Plan établi par la Cellule Foncière- Ministère de l'Agriculture

0 1,5 3 km

Une année après sa création, le Comité Technique d'Appui à la mise en valeur du Patrimoine Foncier Agricole peut se targuer d'avoir mis la politique actuelle du gouvernement en matière de valorisation du patrimoine foncier sur les rails. En effet, en tant qu'outil technique de cette politique apaisée de gestion de mise en valeur des terres agricoles, ses actions ont enregistré des résultats probants malgré les difficultés et le long chemin qui reste à parcourir.

Eléments de contexte

A l'instar de nombreux autres pays à économie fragile dans la sous-région, la pandémie de la Covid 19 et récemment la guerre de l'Ukraine en cours ont et continuent à avoir un impact négatif sur la Mauritanie qui fait face à leurs répercussions négatives. Dans ce contexte, le Président de la République a mis au centre de

ses priorités, l'atténuation des incidences négatives de la pandémie de la COVID sur l'économie nationale et sur les conditions de vie des populations. Entre autres axes, la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ont été inscrites dans son programme phare visant la promotion de la résilience des communautés rurales, grâce à une gestion apaisée du patrimoine foncier national et de sa mise en valeur.

Suite logique : sur instruction du Président de la République, le Ministère des Affaires Economiques et des Secteurs Productifs est passé à l'action en annonçant en juin 2021 la nouvelle vision du Gouvernement. Celle-ci s'est attardée sur les éléments suivants :

- La mise en valeur optimale du patrimoine foncier national agricole dans une optique innovante visant

l'augmentation durable d'une production agricole moderne de qualité;

- La promotion d'une agriculture moderne et compétitive et ;
- Le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance.

Mise en place d'un comité de pilotage et d'un Comité Technique

Pour une meilleure mise en œuvre de l'approche prônée par le Gouvernement, il a été procédé à la mise en place d'un Comité de Pilotage et un comité Technique d'Appui pour la mise en Valeur du Patrimoine Foncier Agricole National. Ces deux instances ont pour tâches d'engager les démarches appropriées pour une gestion foncière rurale inclusive, apaisée et attractive pour les investisseurs privés. Celle-ci se décline en les étapes suivantes :

(i) Faciliter une sécurisation foncière des droits pour donner

à la terre sa vocation d'instrument et de source de cohésion sociale, de solidarité et de développement économique, plutôt qu'un objet de conflit;

(ii) Encourager le financement du secteur agricole sur la base d'un mode d'appropriation du sol conforme au fondement éthique et religieux du pays et d'un développement au service d'une forte cohésion nationale (iii) à même d'assurer un rythme d'aménagement accéléré au profit des communautés et aux couches sociales vulnérables;

(iii) Réaliser un développement harmonieux des infrastructures indispensables pour la promotion du secteur agricole et;

(iv) Mettre en place les infrastructures de base attractives pour les investisseurs potentiels.

Principales difficultés

La mise en œuvre de la politique du gouvernement est loin d'être un long fleuve tranquille. C'est ainsi que les instances dédiées à la mise en œuvre des différentes phases du processus de sécurisation ont dû faire face à un certain nombre de contraintes logistiques, juridiques et institutionnelles, se présentant comme suit :

- le Comité a dû faire face à la multiplicité des services publics concernés par le foncier, l'insuffisance de ressources humaines appropriées ainsi qu'une lourdeur administrative dans l'exécution des décisions de la tutelle ;
- L'absence de passerelles de communication et de coordination qui caractérise habituellement notre administration centrale a imposé au comité d'opérer dans un contexte institutionnel difficile ;
- L'absence de liens fonctionnels

entre le Comité et les ministères impliqués dans la gestion du foncier agricole qui auraient tendance à considérer que le Comité est une structure dépendant exclusivement du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs alors qu'il est supposé être une structure transversale au service des Ministères de l'agriculture, des Finances, de l'Intérieur et de l'Agence de la Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) ;

- un retard a été accusé pour la mise en place du Comité de Pilotage. Cette instance jeune a dû prendre en charge, à défaut d'autres structures spécialisées, certaines missions d'études, notamment socio-foncieres compte tenu de l'urgence d'effectuer celles-ci avant l'arrivée des investisseurs. Un bémol toutefois, certaines de ces zones se sont trouvées inondables et ont besoin d'un grand effort d'endiguement. Ce volet relève de la responsabilité de l'Etat qui s'est engagé à prendre charge les infrastructures structurantes (Electricité, Eaux, Endiguements, etc...).

Bilan

Une année après sa création, le Comité Technique peut se targuer d'avoir accompli un certain nombre d'actions majeures. Entre autres tâches, les arrêtés interministériels instituant lesdits Comités technique et de pilotage n'ont été rendus publics qu'en janvier 2022. Après cette étape, le Comité Technique a mené plusieurs autres activités dont l'objectif avoué était la mise en œuvre des décisions prises par les comités locaux. Dans ce chapitre, une mission du Comité Technique s'est rendue dans les wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol. Elle a présenté à ces autorités territoriales la nouvelle approche en

matière de gestion du patrimoine foncier rural. Sur un autre plan, trois missions exploratoires ont eu lieu à Bababé, à la demande des dirigeants de la Coopérative de « Bababé Looti » qui ont manifesté leur intérêt à adhérer à cette nouvelle vision. Deux missions du Comité technique se sont rendues aussitôt à Bababé et à Thiénel pour visualiser les blocs de terrains proposés et expliquer la nouvelle vision de la politique foncière aux populations concernées.

En effet et à fin de mener à bien l'exécution des tâches, un chronogramme d'activités pour la période de 2022 à 2024 avait été établi. Ce chronogramme met l'accent sur les étapes importantes de la mise en œuvre des activités liées à la gestion du patrimoine foncier national agricole. Dans ces conditions, une note de cadrage stratégique, reprenant les grandes lignes de la vision du Gouvernement, a été initiée sur la base des critères d'éligibilité des zones à identifier comme présentant des opportunités de croissance agricole (ZOCA) susceptibles d'attirer des investissements privés.

Force est de rappeler aussi la participation active à la préparation technique du projet PADISAM, la mise en place d'un nouveau cadre organisationnel du Comité. Il a été procédé aussi à la création de quatre (4) sous-commissions, la tenue d'une réunion avec M. le Premier Ministre, une autre avec M. le Ministre de l'Agriculture pour avoir l'appui moral et avec un grand panel de députés nationaux (40) qui nous ont assuré de leur soutien et ont exprimé leur entière adhésion à cette vision du Président de la République.

D'autres activités d'une haute importance ont eu lieu : il s'agit de l'identification des zones d'opportunités potentielles- (Bababe et Thiénel) sur les quelles ont été réalisées

des missions pour faire le point de la situation sur le foncier, confirmer l'adhésion des communautés à l'approche, affirmer l'entente et la cohésion entre les membres des coopératives dans la perspective d'une réelle entente foncière et préparer les prochaines étapes.

Thienel/Boghé-Est: Le dossier de régularisation foncière avait été enregistré depuis 2007 au nom de la coopérative Haltalinaabe au registre foncier de la Moughataa de Boghé pour une demande de régularisation en certificat de propriété d'une superficie de 1240 ha au lieu-dit Thienel. Ce dossier est désormais porté par la coopérative Hartallo et son enregistrement ouvre désormais la voie à un traitement du dossier de demande de régularisation foncière par la commission départementale afin qu'il soit soumis aux autres niveaux (régional et national).

Bababe: Depuis juillet 2020, le dossier de régularisation foncière du site de Bababé Looti Bellal a été porté au registre foncier départemental. Cet enregistrement ouvre désormais la voie à un traitement du dossier de demande de régularisation foncière par la commission départementale afin qu'il soit soumis aux autres niveaux (régional et national).

Une enquête socio foncière a été menée sur les deux sites de Bababe et de Thienel, avec l'appui du Département de Sociologie de l'Université de Nouakchott. Cette intervention a permis de réaliser une monographie sommaire des deux communes, de recenser les ayants-droits des deux sites et de positionner sur des cartes chaque champ à l'intérieur des différentes cuvettes répertoriées. Une cartographie détaillée des sites a été finalisée.

Dar El Barka: Tenue d'une assem-

blée générale avec l'ensemble des ayant-droit fonciers des communes de Dar El Barka et d'Ould Birom. Cette mission a permis d'aplanir les difficultés et incompréhensions et d'établir des rapports de confiance avec les communautés concernées. Une seconde mission y est prévue afin de rencontrer les différentes parties prenantes et de visiter les sites retenus comme zones d'opportunités potentielles pour un PPP.

Tékane: Deux réunions ont eu lieu avec les représentants des communautés de cette nouvelle moughataa qui vivent en parfaite harmonie. Les populations de cette moughataa adhèrent à cette nouvelle politique et, en particulier, celle du partenariat public privé. La visite de terrain a permis l'identification d'un grand potentiel d'environ 32.700 ha. C'est une zone à dominance largement sylvo-pastorale caractérisée par une régénération du couvert forestier.

Keur Macene : Entretien avec le Hakem et collaborateurs. Identification de zones potentielles, notamment El Waassaa (1500 ha), Dar Salam (1100 ha), Aftout Es Sahli Sud (1500 ha) et Aftout Es Sahli Nord (5000 ha). Une mission sur le terrain a permis de constater que ces zones ont déjà été intégrées dans d'autres projets.

Dans la Commune de Ould Birom, deux missions de concertation avec les communautés agraires ont permis d'identifier, en concertation et avec le consentement des populations, deux zones dont une à Beillan (1930ha) et une autre à Bourdian (1000ha).

Dans la Commune de Dar El Barka, deux zones de 1700 chacune ont été identifiées avec le consentement des populations.

Dans la Moughataa de Mbagne

deux zones ont été identifiées à la demande de leurs populations : une zone de 800ha environ appartenant à la communauté Funeebé et un périmètre de 800 ha appartenant à Mohamed Ould Jouly

Dans la moughataa de Kaédi, deux zones ont été pré identifiées dans la plaine occupée par le PPG1 et le PPG2. Récemment, au cours de la visite présidentielle du Chef de l'Etat à Boghé, la plaine de Afniya a été identifiée comme bloc potentiel à hautes potentialités agricoles. .

Conclusion

Au bout d'une année de travail , le bilan des activités du Comité Technique d'Appui pour la Mise en Valeur optimale du patrimoine foncier national est globalement satisfaisant. Les différentes missions réalisées ont permis de comprendre que cette structure a pour fonction essentielle de faciliter les rapports en matière de gestion foncière entre l'Etat et les communautés rurales détentrices de droits traités avec ambiguïté par la législation et maladroïtement ignorés par la pratique administrative pendant plusieurs décennies.

Un point positif au tableau : les différentes missions ont amené les différentes communautés, à avoir plus de confiance en l'intervention de l'Etat. Les membres du Comité Technique ont tenté de les convaincre de la bonne foi des gouvernants. De nos jours, une plus grande adhésion à cette nouvelle politique foncière du Président de la République fondée s'est dessinée. Le succès a été au rendez-vous sur tous les sites en dépit de la demande de certificats de propriété.

Une des principales solutions pour la pérennisation des activités entreprises, c'est la formalisation intentionnelle et logistique des mesures juridiques instituant le comité.